

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 03 JUIN 2021

DELIBERATION numéro DEL – 2021 – 079 :

**Application disposition R 151-28 dans leur version issue du décret n°2020-78,
Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU JEUDI 03 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un (2021), le trois (03) juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Loupiac-de-la-Réole, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 25 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2021

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat des élections municipales à Lamothe-Landerron la commune est administrée par une délégation spéciale par arrêté préfectoral du 14 avril 2021. Cette commune ne dispose pas de conseillers en l'attente de l'organisation de prochaines élections. Le nombre de conseillers du conseil de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde est de 59 - au lieu de 61 – durant cette période.

Nombre de conseillers : 59

En exercice : 59

Présents : 55 (54 titulaires et 1 suppléant votant)

Votants : 57 (55 présents et 2 pouvoirs)

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 1

* * *

54 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Philippe CAMON-GOLYA, Mme Isabelle SABIDUSSI, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Bernard VINCENTE, M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. François MERVEILLEAU, M. Jérémie GAILLARD, M. Nicolas SENNAVOINE, M. François QUIRIN, M. Serge POUJARDIEU, M. Alain DOUX, Mme Graziella CHIAPPA, M. Laurent MAZIERE, Mme Mylène MORIN, M Bruno MARTY, Mme Bernadette COUSIN, M. Luc SONILHAC, M. Christophe GARDNER, Mme Sophie VAULTIER, M. Vincent GORSE, Mme Milouda M'SSIEH, M. Jean-François MORO, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Emmanuel GIL, Mme Clara DELAS, M. Patrick DEBRUYNE, Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme

Michèle CHOVIN, Mme Christine LEBON, M. Francis ZAGHET, M. Dominique TURBET DELOF, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Matthias ROBINE, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Stéphane DENOYELLE, Mme Myriam BELLOC, M. Philippe DELIGNE, M. Eliam ARDOUIN, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTA.

* * *

2 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Philippe MOUTIER (maire de Gironde sur Dropt), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à Graziella CHIAPPA (élu de de Gironde sur Dropt) ; Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à Sophie VAULTIER (élue de La Réole).

* * *

1 suppléant votant : France GOUDENECHÉ (élue de Camiran), suppléante votant de M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), absent excusé.

* * *

2 titulaires absents non excusés et non suppléés : Mme Sandrine GARRELIS (élue de Caudrot), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole).

* * *

Information : 7 suppléants présents mais non votants : Dominique SAINT-ARAILLE (Barie), François ESTEVEZ (Brannens), Aurélien TAUZIN (Fontet), Guy CAZADE (Loubens), Michel LATRILLE (Loupiac-de-la-Réole), Hervé ARTERO (Noaillac), Chantal ROCHEREAU (Saint-Sève).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance Emmanuel GIL, Maire de Loupiac-de-la-Réole

* * *

Rapporteur : M. Pascal Lavergne, Vice-Président

Le Vice-Président énonce que l'objet de la présente délibération est de décider de l'application des dispositions de l'article R. 151-28 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction issue du décret n°2020-78, d'arrêter le bilan de la concertation et le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en application des articles L. 103-6, L. 153-14 et R. 153-3 du Code de l'urbanisme.

1. Les objectifs poursuivis lors de la prescription du PLUi

Par délibération n°DEL-2015-147 du 28 décembre 2015, les modalités de collaboration avec les communes membres ont été arrêtées, après réunion de la conférence intercommunale le même jour.

Par délibération n°DEL-2015-148 du 28 décembre 2015, la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde prescrit la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, définit les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

Par délibérations complémentaires n°DEL-2017-098, DEL-2017-099 et DEL-2017-100 du 12 juillet 2017, des compléments sont apportés à la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi, fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation et à celle arrêtant les modalités de la collaboration avec les communes membres (après réunion de la conférence intercommunale des Maires le 09 février 2017), puis il est décidé d'appliquer au PLUi en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

La délibération n°DEL-2017-099 approuve également l'extension à la totalité du territoire de la Communauté de communes l'élaboration du PLUi, suite à l'extension du périmètre intercommunal à cinq nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017.

Ces cinq délibérations ont été affichées au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des Communes membres, mention de leur affichage a été publié dans la presse et elles ont été transmises au contrôle de légalité et notifiées aux personnes publiques associées (PPA).

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi sont les suivants :

- Suite à la recomposition du territoire communautaire, élaborer un projet commun de développement durable du territoire, compatible avec le SCOT du Sud-Gironde.
- Dans la continuité de la démarche Agenda 21 Local France, promouvoir un développement durable de la Communauté de Communes en recherchant un équilibre entre habitat, agriculture, vie économique et protection des richesses patrimoniales et naturelles et de la cohésion sociale.
- Afin de répondre aux demandes de logements qui peuvent s'exprimer du fait notamment de la proximité avec Bordeaux, Langon et Marmande, densifier les zones urbanisées des centres villes ou bourgs, reconquérir les logements vacants et permettre un développement maîtrisé et cohérent des communes, afin de lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière, de préserver les espaces naturels et agricoles et de limiter l'exposition de la population aux risques naturels et technologiques.
- Sur la base des objectifs défini à l'échelle du SCOT du Sud-Gironde, permettre le développement démographique en garantissant notamment les conditions d'accueil d'une nouvelle population (accès aux équipements, aux transports, aux services et à l'emploi), ainsi qu'une offre de logements en quantité suffisante, diversifiée et adaptée aux différentes populations du territoire (personnes âgées, jeunes, travailleurs saisonniers, logement d'urgence,...).
- Conforter le développement économique du territoire, notamment à travers le dynamisme des filières agricole, forestière, agro-alimentaire, artisanale, commerciale et industrielle, et à travers le développement des réseaux de communications numériques.
- Assurer le confortement et la diversification des activités touristiques, en s'appuyant notamment sur les déplacements doux (Chemin de Saint Jacques de Compostelle, projet de piste cyclable,...), le patrimoine architectural et les cours d'eau (Garonne, Dropt, canal,...) et lacs (Brouqueyrans, Fontet,...) du Réolais en Sud-Gironde.
- Préserver et mettre en valeur un patrimoine riche, caractérisé notamment par La Réole, labellisée ville d'art et d'histoire, par des sites classés ou inscrits (Moulin de Loubens, Halles de Monségur, Châteaux, Eglises,...) et par des patrimoines vernaculaire et de proximité, ainsi que par des sites naturels et remarquables (Vallée du Dropt, Coteaux de Monco,...) qui forgent les identités de notre territoire et qui sont des éléments majeurs de l'attrait touristique du Réolais en Sud Gironde.
- Conserver, restaurer et protéger les milieux naturels, les continuités écologiques et les paysages propres au Réolais en Sud-Gironde.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, afin de participer à la concrétisation de l'engagement du territoire dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS).

2. SCOT et PLH

Par délibération n°2020-01 du 18 février 2020, le Syndicat mixte du Sud Gironde approuve le SCOT Sud Gironde.

Par délibération n° 2019-023 du 14 mars 2019, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration du PLH et confié au SIPHEM cette élaboration.

3. Déroulement des études et association des personnes publiques associées sur le projet de PLUi

Le projet de PLUi s'est nourri, notamment, des études menées par l'établissement en charge du SCOT, du porter à connaissance des services de l'Etat, des études menées par le SIPHEM dans le cadre de l'élaboration du PLH et du diagnostic agricole et forestier dans le cadre du PLUi.

Les personnes publiques associées ont été associées à l'élaboration du PLUi tout au long de la procédure d'élaboration.

Les délibérations de prescription précitées ci-avant leur ont été notifiées les 06 janvier 2016 et 17 août 2017.

Le porté à connaissance des services de l'Etat est reçu en octobre 2017.

Une réunion s'est tenue le 16 octobre 2017, avec les PPA en vue de leur présenter la démarche de PLUi engagée par la Communauté de communes.

En fonction des thématiques, les PPA et d'autres partenaires ont été associés aux groupes de travail de la phase diagnostic (14 novembre 2017, 4 décembre 2017, 18 décembre 2017, 15 janvier 2018, 29 janvier 2018, 12 février 2018 et 26 février 2018).

Le diagnostic agricole et forestier a été présenté aux PPA le 14 novembre 2017.

Le diagnostic a été exposé aux PPA, le 29 mars 2018, et une réunion s'est déroulée le 27 septembre 2018, pour leur présenter le projet de PADD en cours d'élaboration.

Une autre réunion s'est tenue le 10 mars 2020 pour leur présenter le travail réalisé concernant le règlement écrit et le zonage.

Une réunion de travail a été organisée avec les services de l'Etat, l'ABF et le CAUE le 29 juin 2020.

Un courrier leur a été adressé le 2 avril 2021 pour les informer sur l'état d'avancement du PLUi.

4. Etat de la collaboration avec les communes membres

Pour mémoire, la collaboration avec les communes membres prévoit l'intervention de plusieurs instances :

A l'échelle communautaire :

- Le **conseil communautaire** arbitre les décisions. Il doit :
 - ✓ Prescrire le PLUi, fixer les objectifs poursuivis et les modalités de concertation et arrêter les modalités de collaboration avec les communes.
 - ✓ Débattre sur le PADD.
 - ✓ Arrêter le projet de PLUi et tirer le bilan de la concertation, avant l'enquête publique.
 - ✓ Approuver le PLUi, après d'éventuelles modifications suite à l'enquête publique.

Il tient au moins une fois par an un débat sur la politique locale de l'urbanisme.

- La **conférence intercommunale des maires**, qui regroupe l'ensemble des maires de la Communauté de Communes, sera amenée à se réunir à différents stades de la démarche d'élaboration du PLUi.

En tant qu'espace de discussion entre les communes, elle peut être saisie à tout autre moment de l'élaboration du PLUi, à la demande du Comité de Pilotage, afin de développer des points thématiques ou de traiter de questions stratégiques ou d'enjeux politiques.

- Le **comité de pilotage** est composé des membres du bureau exécutif (Président et Vice-Présidents) et de l'ordre d'une dizaine d'élus représentatifs de la diversité du territoire ou dont

les compétences dans certaines thématiques sont un atout pour les réflexions sur le projet de PLUi (par exemple : habitat, environnement,...). Les missions de ce comité de pilotage sont :

- ✓ Suivi et contribution aux études, en lien avec le cabinet d'études retenu.
- ✓ Organisation et présidence des réflexions thématiques et géographiques selon les besoins.
- ✓ Organisation de la concertation avec le public et association des personnes publiques associées lorsque c'est nécessaire.

Si le besoin s'en fait sentir, ce comité de pilotage peut définir des secteurs géographiques et désigner, au sein de ses membres, un élu référent par secteur.

- Des **groupes de travail** chargés de réfléchir sur des thématiques spécifiques comme l'habitat, l'économie, les espaces naturels et agricoles, l'eau (rivières et inondations), l'énergie et la transition énergétique ou encore le patrimoine architectural et paysager. Leurs travaux alimentent les réflexions du comité de pilotage. Ces groupes de travail seront composés d'élus communaux (un délégué par commune) qui y participent selon leurs centres d'intérêts. Ils pourront être ouverts à toutes personnes intéressées au sujet.

Par ailleurs, si le besoin s'en faisait sentir, des groupes territoriaux pourraient être constitués, qui contribueraient aux réflexions du comité de pilotage, notamment en cas de définition de plans de secteurs.

- Un **comité technique** constitué d'agents de la Communauté de Communes et de représentants de personnes publiques associées (par exemple SCOT, DDTM,...) et réunissant notamment les techniciens communaux qui souhaitent y participer. Ces techniciens communaux peuvent aussi participer aux groupes de travail thématiques ou territoriaux. Ce comité technique contribue aux réflexions sur le PLUi.

A l'échelle communale :

- Les **conseils municipaux** débattent sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ils peuvent émettre un avis défavorable après l'arrêt du projet de PLUi. Ils contribuent aux travaux des groupes thématiques et/ou géographiques.
- Les **comités de suivi municipaux** sont composés à l'appréciation de chaque commune en incluant l'élu référent. Ces comités :
 - ✓ Suivent et participent aux études d'élaboration du PLUi. Ils sont informés, par le biais de l'élu référent communal, de l'avancement du PLUi et des retours des études réalisées.
 - ✓ Travaillent sur les réflexions thématiques, notamment en amont des groupes de travail thématiques PLUi réunis par la Communauté de Communes.
 - ✓ Sont sollicités pour le recueil d'informations et les points de vigilance et arbitrages.

Ces comités de suivi municipaux sont les garants d'un PLUi au plus près des attentes et des problématiques communales.

- Un **élu référent** a été désigné dans chaque commune par le maire ou le conseil municipal. Cet élu :
 - ✓ Fait remonter les contributions des conseils municipaux et des comités de suivi à la Communauté de Communes, soit par le biais des membres du comité de pilotage, soit lors de réunions des groupes de travail communautaires, soit aux techniciens de la Communauté de Communes.
 - ✓ Est le garant technique de la procédure administrative (affichages réglementaires, gestion du registre de concertation et de la communication).
 - ✓ Est l'interlocuteur privilégié des techniciens et des bureaux d'études.

En l'espèce, le conseil communautaire s'est réuni les 28 décembre 2015 et 12 juillet 2017, comme explicité ci-avant pour prescrire l'élaboration du PLUi, fixer les objectifs poursuivis, définir les modalités de concertation et arrêter les modalités de collaboration avec les communes membres, ainsi qu'opter pour la nouvelle partie réglementaire du Code de l'urbanisme.

La conférence intercommunale des Maires s'est réunie le 28 décembre 2015, le 09 février 2017, le 21 mars 2019 et le 10 octobre 2019.

Le comité de pilotage du PLUi, convoqué par le Président, s'est réuni, pour le suivi et la contribution aux études en lien avec le BET les :

- 02 mai 2016 sur la préparation des ateliers de sensibilisation/formation sur le PLUi et travail sur le cahier des charges du PLUi;
- 16 octobre 2017 pour la présentation de la démarche ;
- 14 novembre 2017 pour la restitution du diagnostic agricole et forestier ;
- 29 mars 2018 pour la présentation du diagnostic en présence des représentants des PPA;
- 06 septembre 2018 portant sur la note d'enjeu de la DDTM, le retour sur la méthode SPIRAL et la présentation du PADD ;
- 27 septembre 2018 pour la présentation du PADD en présence des PPA;
- 08 novembre 2018 sur le PADD ;
- 11 février 2019 portant sur les retours sur les débats du PADD, la présentation des critères pour le choix des bâtiments admis à changer de destination et la présentation du projet d'exposition;
- 12 septembre 2019 portant sur le zonage et les OAP thématiques ;
- 09 janvier 2020 pour faire un point sur l'avancement du projet ;
- 10 mars 2020 pour la présentation du projet de règlement et point d'avancement en présence des PPA ;
- 15 juin 2020 pour faire un point sur l'état d'avancement du PLUi (prospections zones humides, OAP sectorielles et thématiques,...) et sur le calendrier ;
- 28 septembre et 5 octobre 2020 pour faire un point sur l'état d'avancement du PLUi (OAP sectorielles et thématiques, derniers points du règlement,...) et sur le calendrier ;
- 18 janvier 2021 sur l'OAP Energie, un point avancement et calendrier et sur l'articulation avec le PLH.

Il a assuré la présidence des réunions thématiques et géographiques organisées avec les groupes de travail et listées ci-après.

Il a organisé la concertation avec le public et l'association des PPA.

Il est précisé que la composition du COPIL a été actualisée par délibération du 17 septembre 2020 suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires en 2020.

Les groupes de travail ont assuré une réflexion sur des thématiques spécifiques et leurs travaux ont alimenté le comité de pilotage. Ils se sont réunis les :

- 16 octobre 2017 (lancement)
- 04 décembre 2017, 18 décembre 2017, 15 janvier 2018, 29 janvier 2018, 12 février 2018 et 26 février 2018 au cours de la phase diagnostic ;
- 25 septembre 2017, 26 septembre 2017, 14 novembre 2017 concernant le diagnostic agricole ;
- 11 mai 2017 concernant le SCOT en cours de révision à cette date ;
- 23 avril 2018, 02 mai 2018, 14 mai 2018, 23 mai 2018, 28 mai 2018, 11 juin 2018, 18 et 19 septembre 2018 au cours de la phase PADD ;
- 18 mars 2019, 22 mai 2019, 27 mai 2019, 06 juin 2019, 10 et 11 juillet 2019, 17 octobre 2019 (zonage phase 1), 03 octobre 2019, 07 octobre 2019, 09 et 10 octobre 2019, 17 octobre 2019 (zonage phase 2), 25 novembre 2019 (OAP thématiques), 27 septembre 2019, 07 octobre 2019, 02 décembre 2019, 1^{er} février 2020 et 03 février 2020 (règlement écrit), 08 novembre 2019 (ZAE), 16 janvier 2020 (volet eau), 29 juin 2020 (OAP sectorielles), 30 novembre 2020 (OAP Energie) au cours de la phase de traduction du PADD dans le règlement et les OAP.

Le comité technique s'est réuni les :

- 04 mai 2018 sur le SCOT ;
- le 06 novembre 2018 concernant le volet EAU;

- 04 décembre 2018 sur le SCOT et la déclinaison du PADD ;
- 03 octobre 2019 en phase 1 du zonage et 14 février 2020 en phase 2 du zonage ;
- 29 mars 2018 (diagnostic territorial), 27 septembre 2018 (PADD) et 10 mars 2020 (règlement).

Un élu référent a été désigné dans chaque commune.

Les élus référents communaux ont été conviés, avec les membres du COPIL, à la réunion de restitution du diagnostic agricole et forestier (14 novembre 2017), aux groupes de travail de la phase diagnostic (04 décembre 2017, 18 décembre 2017, 15 janvier 2018, 29 janvier 2018, 12 février 2018 et 26 février 2018), aux groupes de travail de la phase PADD (23 avril 2018, 02 mai 2018, 14 mai 2018, 23 mai 2018, 28 mai 2018, 11 juin 2018) ainsi qu'aux groupes de travail de la phase traduction réglementaire (18 mars 2019, 22 mai 2019, 27 mai 2019, 06 juin 2019, 10 et 11 juillet 2019, 17 octobre 2019 (zonage phase 1), 03 octobre 2019, 07 octobre 2019, 09 et 10 octobre 2019, 17 octobre 2019 (zonage phase 2), 25 novembre 2019 (OAP thématiques), 27 septembre 2019, 07 octobre 2019, 02 décembre 2019, 1^{er} février 2020 et 03 février 2020 (règlement écrit), 08 novembre 2019 (ZAE), 16 janvier 2020 (volet eau), 29 juin 2020 (OAP sectorielles)).

Les élus référents, ainsi que l'ensemble des élus municipaux, ont été conviés à :

- la réunion de lancement du PLUi, le 16 octobre 2017 ;
- la présentation du diagnostic, le 29 mars 2018 ;
- la présentation du projet de PADD lors de 3 réunions proposées à des horaires et lieux différents : 18 septembre 2018 à 14h30 et 18h30 et mercredi 19 septembre 2018 à 20h30 ;
- la présentation de la méthodologie de la phase « déclinaison réglementaire » le 18 février 2019 ;
- la présentation du règlement le 10 mars 2020 ;
- suite aux élections municipales, des réunions d'acculturation sur le projet de PLUi, les 9 juillet et 14 septembre 2020.

L'ensemble des modalités de collaboration avec les communes membres ont été respectées, au stade du bilan de la concertation et de l'arrêt du PLUi.

5. Présentation du PADD

5.1. Cette pièce maîtresse du PLU est définie à l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, qui dispose :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

Le PADD trace les orientations pour l'ensemble de la Communauté de communes pour les dix à quinze années à venir.

Il comporte les six orientations générales suivantes :

- Préserver les espaces naturels sensibles et les ressources ;
- Structurer le projet d'aménagement et de développement en confortant l'armature paysagère du territoire;

- Conforter l'attractivité résidentielle du territoire ;
- Favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie et sobre en énergie ;
- Favoriser toutes les composantes de l'économie locale pour une plus grande autonomie du territoire ;
- Développer une politique des transports et des déplacements durables.

Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés.

5.2. Lors de sa séance du 29 novembre 2018, le conseil communautaire a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme (DEL 2018-124).

Un débat complémentaire s'est tenu le 20 décembre 2018 (DEL 2018-151) et un autre le 24 octobre 2019 (DEL 2019-130).

Le dernier débat a acte les modifications suivantes qui sont issues d'évolutions intervenues dans le cadre de l'élaboration SCOT en cours ou d'ajustements suite aux débats dans les communes sur les orientations du PADD :

- La période de mise en œuvre du SCOT ayant été recalée sur la réalité (2020 – 2035), le nombre de logements à produire a été proratisé. Pour la Communauté de Communes : 2003 logements et non 2302 logements d'ici 2035, soit 1243 logements sur les 10 ans du PLUi.
- Le taux de vacance affiché ne correspond pas à l'objectif (erreur de calcul), il est donc supprimé. Seul l'objectif formulé en « nombre de logements vacants » est maintenu et recalculé sur la période du PLUi.
- Le chiffre de réduction de la consommation du foncier pour les activités économiques, repris du SCOT, était erroné. L'objectif de réduction de la consommation du foncier est donc ré-écrit.
- Certains tableaux, notamment ceux permettant de définir l'armature urbaine, sont actualisés et sortis du PADD pour être insérés dans le rapport de présentation.
- La carte du PADD sur le développement économique est mise à jour en supprimant la zone de projet « gravière » sur Mongauzy-Bourdelles.
- D'autres ajustements de texte sont réalisés, ils ne modifient pas les orientations du PADD.

5.3. Au stade de l'arrêt du PLUi, des modifications mineures ont été apportées au PADD (essentiellement suppression d'exemples).

6. Option pour la nouvelle partie réglementaire du Code de l'urbanisme et la sous-destination « autres hébergements touristiques »

Par délibération du 12 juillet 2017 (DEL 2017-10), le conseil communautaire a décidé d'appliquer au PLUi en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Le décret n° 2020-78 du 31 janvier 2020 modifiant la liste des sous-destinations des constructions pouvant être réglementées par les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu, a institué une nouvelle sous-destination, à savoir : « autres hébergements touristiques » en modifiant l'article R. 151-28 du Code de l'urbanisme.

L'article 2 du décret n°2020-78 prévoit :

« L'article R. 151-28 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur du présent décret, demeure applicable aux plans locaux d'urbanisme ou aux documents en tenant

lieu dont l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en compatibilité a été engagée avant cette même date.

Toutefois, pour les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant l'entrée en vigueur du présent décret, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou le conseil municipal peut décider que seront applicables au projet les dispositions de l'article R. 151-28, dans leur rédaction issue du présent décret, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté ».

Par les présentes, le conseil communautaire décide que seront applicables au projet de PLUi, les dispositions de l'article R. 151-28, dans leur rédaction issue du décret n°2020-78.

7. Bilan de la concertation avec la population sur le projet de PLU intercommunal

La concertation avec la population a été menée tout au long des études.

7.1. Les modalités de concertation avec la population mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet sont les suivantes :

- Informations diffusées sur le site internet de la communauté de communes et le journal intercommunal, ainsi que dans la presse locale, afin d'informer le public sur l'état d'avancement de la procédure et le contenu des travaux en cours.
- Réunions publiques aux grandes étapes de la procédure afin d'informer le public sur l'état d'avancement de la procédure et le contenu des travaux en cours et de le faire participer. Ces réunions publiques seront déclinées et organisées de façon déconcentrée et répartie sur 3 secteurs.
- Mise à disposition du public au siège de la Communauté de Communes d'un dossier relatif aux travaux du PLUi, accessible aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Mise à disposition du public d'un registre permettant le recueil des observations, remarques ou suggestions du public au siège de la Communauté de communes et dans les mairies et accessible aux heures et jours habituels d'ouverture.

7.2. La concertation avec le public s'est déroulée de la façon suivante :

- diffusion régulière d'informations sur le site internet de la Communauté de communes sur la page : <http://www.reolaisensudgironde.fr/index.php/2015-01-20-16-25-30/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal> ;
- publication régulière d'informations dans les gazettes communales, le journal intercommunal (juillet 2016, juillet 2017, mai 2018, octobre 2018, mai 2019, octobre 2019) et dans la presse locale ;
- présentation du diagnostic territorial lors de réunions publiques, proposées sur trois dates/horaires et lieux différents :
 - Mardi 15 mai 2018 à 18h30 – Salle des fêtes de Pondaurat (8 le bourg)
 - Mardi 22 mai 2018 à 14h30 – Salle des fêtes de Roquebrune (La Violette Sud)
 - Mardi 22 mai 2018 à 18h30 – Salle des fêtes de Mongauzy (4 le Bourg Sud)
- présentation du PADD lors de réunions publiques, proposées sur trois dates/horaires et lieux différents :
 - 13 mai 2019 à 18h – Salle des fêtes de Loupiac de la Réole
 - 13 mai 2019 à 12h – Salle des fêtes d'Auros
 - 16 mai 2019 à 20h30 – Salle des fêtes de Saint Martin de Sescas

- présentation de la déclinaison réglementaire lors de réunions publiques, proposées sur trois dates/horaires et lieux différents :
 30 janvier 2021 à 10h – Salle des fêtes de Gironde sur Dropt
 03 février 2021 à 15h – Salle des fêtes de Saint Hilaire de la Noaille
 05 février 2021 à 15h – Salle des fêtes de Loupiac de la Réole

En raison de l'épidémie de Covid 19 et du couvre-feu à 18 heures, les réunions publiques ont été adaptées aux restrictions sanitaires : horaires et jours adaptés (une réunion un samedi matin), deux réunions sur trois ont été diffusées en direct par vidéo-audio conférence sur internet.

- mise à disposition du public au siège de la Communauté de Communes d'un dossier relatif aux travaux du PLUi à compter du mois de mars 2017 (y est notamment annexé le porté à connaissance des services de l'Etat, la présentation et les comptes-rendus des réunions publiques relatives au diagnostic, au PADD et à la déclinaison réglementaire), les documents sont également disponibles sur le site internet de la Communauté de communes ;
- mise à disposition du public d'un registre permettant le recueil des observations, remarques ou suggestions du public au siège de la Communauté de Communes et dans les communes membres, on recense un peu plus de 510 observations (cf annexe).

En plus de ces outils de concertation, la Communauté de Communes a mis en place une méthode innovante de concertation axée sur la question du bien-être (SPIRAL). A ce jour, environ 140 personnes ont participé à un atelier SPIRAL.

Toutes les modalités de concertation définies ont été respectées.

7.3. Un tableau regroupant les demandes des administrés au titre de la concertation, a été communiqué aux élus avant la séance et est annexé à la présente délibération.

La plupart des remarques concernent le zonage de terrains, en vue de rendre des terrains constructibles, mais d'autres demandent le maintien en zone naturelle de parcelles, la protection pour un arbre remarquable, la modification de périmètre EBC, la possibilité de faire changer de destination d'anciens bâtiments agricoles, la possibilité de réaliser des extensions et des annexes ou encore font part de leur opposition à un projet de gravière.

Ces demandes ont été étudiées une fois le PADD ainsi que le plan de zonage travaillé et stabilisé, afin de voir si ces demandes individuelles pouvaient être conciliées avec le parti d'aménagement retenu par la Communauté de communes.

Comme ceci ressort du tableau synthétisant les observations, 239 demandes ont pu être prises en compte et toutes ont nourri la réflexion sur le zonage du PLUi.

8. Présentation du projet de PLUi

Le projet de Plan Local d'Urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- un règlement écrit, et des documents graphiques dont des plans de zonage,
- des annexes.

La traduction des orientations du PADD a conduit à proposer un dispositif réglementaire qui comporte les éléments suivants :

Un plan de zonage a été établi, qui délimite :

- quatre secteurs en zone urbaines (« zones U ») : UA (noyaux bâti anciens des bourgs), UB (bourgs ou quartiers composés de bâtis anciens ou d'un bâti plus récent), UE (vocation équipements), UY (activités) ;
- trois secteurs en zone à urbaniser (« zones AU ») : 1AU et 1 AUy zones à urbaniser ouverte et 2AU zone à urbaniser fermée,
- trois secteurs en zone agricoles (« zones A ») : A zone agricole, Ap zone agricole protégée/paysage et At pour les STECAL,
- dix secteurs en zone naturelles et forestières (« zone N ») : N zone naturelle, Nh pour la construction de quelques constructions complémentaires, Nhy permettant une construction nouvelle liée à l'activité, Ny permettant une extension du bâtiment d'activité, Na spécifique de l'aérodrome, NI permettant les équipements légers pour le public, Ng lié à une activité d'extraction de matériaux et Nd lié à un site de stockage de déchets.

Des emplacements réservés, l'identification des éléments de patrimoine surfacique, linéaires et ponctuels ainsi que des bâtiments pouvant changer de destination et des espaces non constructibles le long des cours d'eau complètent ce dispositif.

La délimitation des zones s'appuie d'une part sur la réalité de l'occupation et de l'usage des secteurs, d'autre part sur les objectifs d'évolution, de préservation, de mise en œuvre de projets tels que les définissent les orientations du PADD complétées par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le PLU prévoit plusieurs OAP, afin de prévoir un aménagement cohérent des secteurs 1AU et 1AUy.

* * *

9. Information des élus

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers communautaires le 25 Mai 2021 par mail sécurisé :

- 1- Convocation au Conseil communautaire du 03 Juin 2021,
- 2- L'ordre du jour de la séance du 03 JUIN 2021,
- 3- Le projet de la présente délibération et son annexe constitué par le tableau regroupant les demandes des administrés au titre de la concertation,
- 4 un lien PODOC comprenant :
 - 4.1- Le projet de PLUi prêt à être arrêté, comprenant rapport de présentation, PADD, OAP, règlement (partie écrite et zonage) et annexes ;
 - 4.2- Les pièces de procédure du PLUi (délibérations de prescription, justificatifs du déroulement de la concertation, compte-rendu des débats sur les orientations générales du PADD, délibération optant pour la partie réglementaire nouvelle du Code de l'urbanisme).

Conformément à la délibération n°DEL-2017-001 et aux accords écrits des conseillers communautaires, l'ensemble de ces documents ont été remis par mail sécurisé et horodaté à l'adresse mail fournie par chacun des conseillers communautaires.

10. Au vu de ces éléments, le Vice-Président propose à l'assemblée :

- de décider que seront applicables au projet de PLUi, les dispositions de l'article R. 151-28, dans leur rédaction issue du décret n°2020-78, afin que nouvelle sous-destination « autres hébergements touristiques » soit applicable ;
- d'arrêter le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'arrêter le projet de PLUi tel qu'annexé à la présente délibération.

* * *

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-6, L. 153-14 et R. 153-3 ;
 VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, et notamment son article 12 ;
 VU le décret n°2020-78 du 31 janvier 2020 ;
 VU la délibération de la Communauté de Communes approuvant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » en date du 16 septembre 2015 ;
 VU l'arrêté du Préfet du 28 décembre 2015 décidant du transfert à la Communauté de Communes de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
 VU l'arrêté du Préfet du 22 décembre 2016 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes ;
 VU la conférence intercommunale des maires en date du 28 décembre 2015 ;
 VU la conférence intercommunale des maires en date du 09 février 2017 ;
 VU la délibération n°DEL-2015-147 du 28 décembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes et modifiée par les délibérations DEL-2016-066 et DEL-2017-098 des 14 avril 2016 et 12 juillet 2017 ;
 VU la délibération n°DEL-2015-148 du 28 décembre 2015 prescrivant la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, modifiée par la délibération DEL-2017-099 du 12 juillet 2017 ;
 VU la délibération n°DEL-2017-100 du 12 juillet 2017 décidant d'appliquer au PLUi en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 ;
 VU la délibération n°DEL-2018-124 du 29 novembre 2018 actant du débat sur les orientations générales du PADD du PLUi en cours d'élaboration ;
 VU la délibération n°DEL-2018-151 du 20 décembre 2018 actant du complément au débat sur les orientations générales du PADD du PLUi en cours d'élaboration ;
 VU la délibération n°DEL-2019-130 du 24 octobre 2019 actant du complément au débat sur les orientations générales du PADD du PLUi en cours d'élaboration ;
 VU la délibération n°DEL-2020- du 17 septembre 2020 désignant les membres du comité de pilotage du PLUi suite au renouvellement du conseil communautaire en 2020 ;

CONSIDERANT que la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal engagée par le conseil communautaire le 28 décembre 2015 porte sur l'ensemble du territoire intercommunal ;

CONSIDERANT qu'il est opportun que le conseil communautaire décide que seront applicables au projet de PLUi, les dispositions de l'article R. 151-28, dans leur rédaction issue du décret n°2020-78, afin que nouvelle sous-destination « autres hébergements touristiques » soit applicable au projet de PLUi en cours d'élaboration ;

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- un règlement écrit, et des documents graphiques dont des plans de zonage,
- des annexes,

CONSIDERANT que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables sont traduites dans les orientations d'aménagement et de programmations définies ainsi que dans le règlement du PLU ;

CONSIDERANT que le projet de PLU a été élaboré en association avec les personnes publiques associées et en concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

CONSIDERANT que les modalités de concertation fixées par la délibération du conseil municipal du 28 décembre 2015 susvisée ont été intégralement mises en œuvre ;

* * *

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire réuni en séance publique :

- 1- **DECIDE** que seront applicables au projet de PLUi, les dispositions de l'article R. 151-28, dans leur rédaction issue du décret n°2020-78, afin que nouvelle sous-destination « autres hébergements touristiques » soit applicable au projet de PLUi en cours d'élaboration ;
- 2- **DECIDE** de tirer le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- 3- **DECIDE** d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 4- **PRECISE** que le projet de PLUi sera soumis, pour avis :
 - a. aux Personnes Publiques Associées (PPA) définies aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme, en application des articles L. 153-16 et suivants du Code de l'urbanisme ;
 - b. à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
 - c. à l'Institut national de l'origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée ;
 - d. au Centre national de la propriété forestière ;
 - e. aux Communes membres de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde ;
- 5- **DIT** que le Président organisera l'enquête publique sur le projet de PLUi ;
- 6- **DIT** que conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage, pendant un mois, au siège de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et dans chacune des mairies des communes membres.

* * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire extraordinaire du 03 juin 2021, avec 56 voix pour et 1 abstention (François MERVEILLEAU).

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

ANNEXE DELIBERATION numéro DEL-2021-079

Synthèse des observations issues des registres de concertation

Les registres ont été clôturés lors du Conseil Communautaire du jeudi 3 juin 2021. Au total, 43 registres de concertations ont été collectés. Ils regroupaient au total 516 observations.

Il est à noter que le registre de La Réole a été réceptionné avec trois pages déchirées. En effet, les pages 21 à 26 sont, à ce jour, manquantes. Il semblerait que les observations inscrites sur ces dernières aient été prises en compte. Le tableau regroupant les observations compte davantage de remarques que le registre de La Réole.

Observations	Nombre	Nombre	% (base demandes analysables)	% (base total)
Intégré	167	239	52,64	47,14
Partiellement intégré	72			
Non intégré	224	215	47,36	42,41
Demande non traitable	47	53		10,45
Sans objet PLUi	6			
TOTAL	516	507	454	

Pour information, parmi les 516 observations collectées, quatre étaient vides.

239 remarques ont été intégrées au projet de PLUi, ce qui correspond à environ 53% de l'ensemble.

N°	Registre	Commune	Nom	Objet	Description de la demande	Analyse
1	Commune	ALLAS	DUPONT	constructibilité	Installation d'un cabinet de conseil en développement économique (parcelle C643)	non intégré
2	Commune	ALLAS	ROSOLEN	demandes multiples	projet multiple d'accueil familial	partiellement intégré
3	Commune	ALLAS	WAINSTEIN et GONCALVES	constructibilité	demande de construction d'habitation dans une zone actuellement classée en N	non intégré
4	Commune	ALLAS	DEBIEF	constructibilité	passage en constructible de la zone NI située dans le bourg	non intégré
5	Commune	ALLAS	MAROT	Réhabilitation	projet de réhabilitation de bâtiments existants	intégré
6	Commune	ALLAS	BAHANS	Réhabilitation et changement de destination	projet de réhabilitation d'un bâtiment ancien avec changement de destination de grange	intégré
7	Commune	ALLAS	AHMEDI	Changement de destination	Changement de destination pour un usage commercial	intégré
8	Commune	ALLAS	PIERRE	Changement de destination	Changement de destination des dépendances agricoles (parcelles B424, 425, 426, 427 et 428)	intégré
9	Commune	ALLAS	DUQUEC	Projet photovoltaïque	parcelle C90	non intégré
10	Commune	ALLAS	BARNETT	Changement de destination	maintenir en zone A les parcelles B1347 et 1567	non intégré
11	Commune	ALLAS	COZ et ESTHER	maintien en zone A	changement de destination d'une grange attenante à l'habitation principale (parcelle D 1006)	intégré
12	Commune	ALLAS	SEILLARD et CANTURY	Changement de destination	repérer un séchoir (B702) pour pouvoir changer de destination	parcelle non identifiée
13	Commune	ALLAS	SIMON et BARBAU et PUTCRABEY	Changement de destination	repérage du séchoir sur la parcelle C 165	intégré
14	Commune	ALLAS	ROSOLEN	Changement de destination	Demande d'un zonage particulier pour son entreprise de pyrotechnie (Artifices spectacles et compagnies) pour ses projets d'agrandissement de l'espace de stockage	intégré
15	Commune	ALLAS	ASC Artifices et spectacles	Zonage économique spécifique	repérer un séchoir (C1253) pour pouvoir changer de destination	intégré
16	Commune	ALLAS	PETIT	Changement de destination	repérer un séchoir (C354) pour pouvoir changer de destination	intégré
17	Commune	ALLAS	SAUGNAC	Changement de destination	Demande d'un changement de destination pour transformer le séchoir parcelle A28 en maison d'habitation	intégré
18	Commune	ALLAS	SOLANO	Changement destination	demande le changement de zonage de la parcelle C154 actuellement en zone Np (au PLU)	non intégré
19	Commune	ALLAS	PUJOL	constructibilité	démolitions de bâtiments, construction de garage, changement de destination d'un séchoir, extension de l'habitation et constructibilité parcelle (C826)	partiellement intégré
20	Commune	ALLAS	ROSOLEN	modifications diverses	Demande d'un changement de destination pour ses dépendances parcelle B1487, 1488, 1489 et 1490 pour ses projets de développer des activités de formation et d'accueil pour des stages en lien avec ses activités de permaculture et psychothérapie	intégré
21	Commune	ALLAS	LEO	changement de destination	Demande d'un changement de destination pour un séchoir parcelle C779	intégré
22	Commune	ALLAS	BLANCHARD	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour un séchoir parcelle C 200 et 202	intégré
23	Commune	ALLAS	THIBAU	Changement destination	repérage de 3 séchoirs (ZA 19) pourpouvoir accueillir leur famille	non intégré
24	Commune	ALLAS	CARMAGNAC	changement destination	modifier le zonage pour pouvoir construire un garage en zone N (parcelle C 1134)	intégré
25	Commune	ALLAS	PLAZIAT et BARBERIN	constructibilité	repérage d'un bâtiment mixte situé sur la parcelle A n°1133	intégré
26	Commune	ALLAS	PIANTON et CAZEAUX	Changement destination	repérage d'un bâtiment mixte situé sur la parcelle A n°1133	intégré
27	Commune	ALLAS	BIGNOLLES	Changement de destination	repérage de 6 bâtiments sur les parcelles B 1491, 1495, 1494, 1493	intégré
28	Commune	ALLAS	TRENTIN ET BIGNOLLES	Changement de destination	repérage pour changement de destination d'une construction existante (D1197 et 308)	intégré
29	Commune	ALLAS	GELINEAU	Changement de destination	repérage du séchoir sur la parcelle C 444	intégré
30	Commune	ALLAS	ERB SUP-OUEST	Changement de destination	repérage d'un bâtiment non présent au cadastre situé sur la parcelle C1169	non intégré
31	Commune	ALLAS	SARRAZIN	changement de destination	repérage de 3 bâtiments agricoles (parcelle C650)	partiellement intégré
32	Commune	ALLAS	ROUSSET	Changement de destination	repérage d'un bâtiment mixte situé sur la parcelle A n°1133	intégré
33	Commune	ALLAS	LOUIS	Changement de destination	repérage d'un séchoir (parcelle B2211 et 707)	non intégré
34	Commune	ALLAS	SARRAZIN	Changement de destination	repérage de bâtiments anciennement agricoles (parcelle AB88)	intégré
35	CdC	ALLAS	LEGLISE	Changement de destination	Demande augmentation de la surface habitable (garage, débarras, grange et étable) Fournir la liste de toutes ses parcelles sans préciser celles qui font l'objet de sa demande.	partiellement intégré
36	CdC	ALLAS	CARMAGNAC	Zonage économique	ZA19 + ZA22 en activité économique	non intégré
37	CdC	ALLAS	BARBERIN	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible C1134	partiellement intégré

38	Commune	ALLAS	BARBERIN / PLAZIAT	Constructibilité	Demande le passage en zone constructible de la parcelle C 1134 pour construire une habitation	partiellement intégré
39	Commune	AUROS	BARIS	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle C298 et 299	Non intégré
40	Commune	BAGAS	PAS D'OBSERVATIONS			
41	Commune	BARIE	PAS D'OBSERVATIONS			
42	Commune	BASSANNE	BEN YAHIA et SCHELLER	Constructibilité	constructions à des fins d'hébergement touristique	non intégré
43	Commune	BASSANNE	COMMUNE DE BASSANNE	Autre demande	demande de maintien d'une zone non urbanisée	intégré
44	Commune	BASSANNE	COMPADRE	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle C324	Non intégré
45	CdC	BASSANNE	SCHUELLER	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible, Parcelle non précisée	parcelle non identifiée
46	Commune	BASSANNE	BRIL	Constructibilité	Demande le passage en zone constructible des parcelles anciennement cadastrées C395 / C394 / C393 / C402/ C406	partiellement intégré
47	Commune	BERTHEZ	CHINZI	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle A410	Non intégré
48	Commune	BERTHEZ	LABAREE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B349 et 352	Non intégré
49	Commune	BERTHEZ	ROCHEREAU	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B39 et 38	Non intégré
50	Commune	BLAIGNAC	JAUTARD	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZD 153 et 58	parcelle non identifiée
51	Commune	BLAIGNAC	JEAN	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD 110	non intégré
52	Commune	BLAIGNAC	LAVILLE	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD 169 et d'une partie de la ZD 168	parcelle non identifiée
53	Commune	BLAIGNAC	CAPELLETTTO	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD 127	parcelle non identifiée
54	Commune	BLAIGNAC	JOB	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD 138	non intégré
55	Commune	BLAIGNAC	JAUTARD	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination de 2 bâtiments situés sur la parcelle ZD78	parcelle non identifiée
56	Commune	BLAIGNAC	CAPELLETTTO	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZC 97	partiellement intégré
57	Commune	BLAIGNAC	JAUTARD	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZD 153 et 68	ZD 153 non identifiée et non intégré pour ZD68
58	Commune	BLAIGNAC	CORIER	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZC 93	partiellement intégré
59	Commune	BLAIGNAC	LIMNAIOS	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination d'un séchoir (pas de parcelle cadastrale précisée)	parcelle non identifiée
60	Commune	BLAIGNAC	JEAN	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD 110	non intégré
61	Commune	BOURDELLES	PAULY	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
62	Commune	BOURDELLES	LUC	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
63	Commune	BOURDELLES	SERVANT	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
64	Commune	BOURDELLES	CROUZET	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
65	Commune	BOURDELLES	COUSSEAU	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
66	Commune	BOURDELLES	SUBRA	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
67	Commune	BOURDELLES	MAURY	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
68	Commune	BOURDELLES	PAULETTE	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
69	Commune	BOURDELLES	FUNNEL	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
70	Commune	BOURDELLES	MEELEY	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
71	Commune	BOURDELLES	ABDELAD	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
72	Commune	BOURDELLES	PAULY	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
73	Commune	BOURDELLES	BENOIT SAVOYE	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
74	Commune	BOURDELLES	LOISEAU	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
75	Commune	BOURDELLES	BERNARDETTE	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
76	Commune	BOURDELLES	BAILLON	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
77	Commune	BOURDELLES	POUCHET	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
78	Commune	BOURDELLES	ALAIN	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
79	Commune	BOURDELLES	LATAVY	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
80	Commune	BOURDELLES	GRANGE	Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
81	Commune	BOURDELLES		Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
82	Commune	BOURDELLES		Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
83	Commune	BOURDELLES		Opposition au projet de gravière	Opposition au projet de gravière	intégré
84	CdC	BOURDELLES + MONGAUZY	LAFARGE	Autre	Demande d'inscription du projet de carrière sur les communes de Mongauzy (Z160p+68+69+70+71+72+73+ 74+75+76+77+78+67+79+80+81+98+59p+94p+96p) et Bourdelles (ZB 12+54+55 ; ZH 16+15p+54p ; ZC 44+5+6+7+8+9+10+11+12+13+14+15+16+17 ; Z121p+23+19p+20p+22p+39p)	non intégré
85	Commune	BRANNENS	DUFEAU	Activité agricole	demande de prendre en compte les possibles développements de l'activité agricole dans son exploitation	intégré

86	Commune	BRANNENS	DULEAU	Activité agricole	demande que soit bien pris en compte le périmètre de protection autour de son exploitation	partiellement intégré
87	Commune	BRANNENS	DULOU	Changement de destination	demande à pouvoir changer de destination un séchoir situé dans le bourg	partiellement intégré
88	Commune	BRANNENS	GOUDENECHÉ	constructibilité	demande de classement en zone constructible des parcelles A497, 41, 502, 503	Non intégré
89	Commune	BRANNENS	COURRÈGES	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles A561 et 108	partiellement intégré
90	Commune	BRANNENS	DULOU	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles A103 (Bravoine), A116-113-126 (le Jard), A208-209 (Lacarpenteyre), A256-257 (Courège)	Non intégré
91	Commune	BRANNENS	SOURGET	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle A541	Non intégré
92	Commune	BRANNENS	DULEAU	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour des bâtiments agricoles parcelle B18, 272, 19, 126, 109, 108, 106	partiellement intégré
93	Commune	BRANNENS	DARRIET	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour un séchoir parcelle A261	intégré
94	Commune	BRANNENS	DULOU	Changement de destination	changement de destination du séchoir (A 473)	intégré
95	Commune	BRANNENS	LAFOSSÉ	Changement de destination	changement de destination des séchoirs (A 456 et A 462)	intégré
96	Commune	BRANNENS	BEZIADÉ	Changement de destination	changement de destination d'un ancien bâtiment agricole (A10)	intégré
97	Commune	BRANNENS	DULEAU	Changement de destination	changement de destination de bâtiments agricoles (parcelles B 87, 88 et 291)	non intégré
98	CDC	BRANNENS	DULOU	Constructibilité	Changement de destination séchoir B352	intégré
99	Commune	BROQUEVRAN	LAULAN	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour un séchoir parcelle WE31	intégré
100	Commune	BROQUEVRAN	MAZOUFRÉ	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour de nombreux bâtiments agricoles parcelle WB4	partiellement intégré
101	Commune	BROQUEVRAN	POTET	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour un séchoir et un autre bâtiment agricole parcelle WE25	intégré
102	Commune	BROQUEVRAN	SAPHORÉ	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour un séchoir parcelle WE18	parcelle non identifiée
103	Commune	CAMIRAN	CASTANET	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle C627	non intégré
104	Commune	CAMIRAN	SCI FONTAINES DE LABARTHE	Zonage économique	Demande un zonage particulier pour construire et agrandir les bâtiments de son entreprise de charpente	intégré
105	Commune	CAMIRAN	IDIART	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour des séchoirs parcelle A972	intégré
106	Commune	CAMIRAN	IDIART	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle A972	partiellement intégré
107	Commune	CAMIRAN	CERTAIN	constructibilité	demande la prise en compte d'un projet d'extension de chai viticole (parcelle C736) et de locaux liés à l'activité agricole (parcelle C675)	intégré
108	Commune	CAMIRAN	DELBURG	Changement destination	demande de changement de destination pour une grange et réhabilitation habitation existante / (parcelle C337)	parcelle non identifiée
109	Commune	CAMIRAN	DUCHAMP	constructibilité	projet de construction (parcelle B856)	non intégré
110	Commune	CAMIRAN	JARRY	constructibilité	projets de démolitions et de construction d'un garage	Intégré dans les limites fixées par le règlement
111	Commune	CAMIRAN	VANDEWALLE	constructibilité	projet d'agrandissement de la maison existante (parcelle C 485)	Intégré dans les limites fixées par le règlement
112	Commune	CAMIRAN	BAUGIER	constructibilité	dans le cadre d'un projet d'achat, projet d'agrandissement de la maison existante et de piscine (parcelle non précisée)	Intégré dans les limites fixées par le règlement
113	Commune	CASSEUIL	BARBE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AH 677 et AH691	intégré
114	Commune	CASSEUIL	GOTTIN et BARTHEROTE	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AH 706 pour construire un abri de voiture adossé au garage existant	partiellement intégré
115	Commune	CASSEUIL	CADIOT	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour des dépendances agricoles parcelle AH 441 en habitation	non intégré
116	Commune	CASSEUIL	CHASTRES	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AE 280-223-222- 221 (Bailletreau), AE 146-145-144-339 (Vignes de Cazes), AE 248-321 (Champs de Tucot), AH 76-75 (Cazes) et AB 80-86	non intégré
117	Commune	CASSEUIL	DELONG	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AB 113, 407, 481, 488	non intégré
118	Commune	CASSEUIL	DOMEYRE-BOUYSSOU	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AC 105	intégré
119	Commune	CASSEUIL	DOS SANTOS	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AB 298	non intégré
120	Commune	CASSEUIL	GONTHIER	Constructibilité	demande la constructibilité d'une partie de la parcelle AH80	intégré
121	Commune	CASSEUIL	JURADO	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour une dépendance agricole parcelle AH 360	non intégré
122	Commune	CASSEUIL	LAGARDERE	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour une dépendance agricole parcelle AC 285 en habitation	non intégré
123	Commune	CASSEUIL	LASCURETTES et ESPOSITO et MABOULET	constructibilité	demande la constructibilité des parcelles MA79, 323 et 324	partiellement intégré
124	Commune	CASSEUIL	LATOUCHE	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour des dépendances agricoles parcelle AB 441 et 442	intégré

125	Commune	CASSEUIL	MAIRIE DE CASSEUIL	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour des vestiaires du terrain de foot parcelle AH 458 en habitation	non intégré
126	Commune	CASSEUIL	MERVILLEAU	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour une dépendance agricole parcelle AH 697 en habitation	Intégré
127	Commune	CASSEUIL	SEGRESTAN	Changement destination	Demande d'un changement de destination pour une dépendance agricole parcelle AH 721	Intégré
128	Commune	CASSEUIL	VAUDROY	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AH 301 et 302	non intégré
129	Commune CDC	CASSEUIL	RENGELLE	Constructibilité	Demande de classement de l'intégralité de la parcelle AH508	non intégré
130	Commune	CASSEUIL	RIGO	Changement de destination	Demande le changement de destination d'un bâtiment situé sur la parcelle AE 51	non intégré
131	Commune	CASSEUIL	LOZACH	Constructibilité	Demande le passage en zone constructible de la parcelle AE 271	non intégré
132	Commune	CAUDROT	BARRAU	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZD 122-123-129 (grava)	non intégré
133	Commune	CAUDROT	BARRAU	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZC 123-79a	non intégré
134	Commune	CAUDROT	BAUDET	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles A 75-589 (MINEUR OUEST)	non intégré
135	Commune	CAUDROT	BAUDET	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle A 649 (BRVALE)	non intégré
136	Commune	CAUDROT	BEGUERIE	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle ZB 16	parcelle non identifiée
137	Commune	CAUDROT	BOYANCE	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle A 255 (Le Bert)	Non intégré
138	Commune	CAUDROT	CRAMPES	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 379, 979, 380, 980, 984 et 984 (Gayon)	partiellement intégré
139	Commune	CAUDROT	CREMON	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 245-246-247-248-251-277-282-285-286-287-288-289-290-291-628-264-267-268-269-270-271-272-273-274 (PARALOT), B 322-323 (LAGUE), B430 (TUILERIE), B 453-455 (MERLUGON)	Non intégré
140	Commune	CAUDROT	DELONG	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle B 173 (Sarranson)	Non intégré
141	Commune	CAUDROT	DELONG	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle B 134 et 135 (Bacqueron)	Non intégré
142	Commune	CAUDROT	DELONG	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 1151-1147-1108-1153-1116-1149 (SARGOS)	Non intégré
143	Commune	CAUDROT	DISS	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 24-652 (SARGOS)	Non intégré
144	Commune	CAUDROT	DUPUCH	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles A 405-406-407-408-424-426-427-428-525 (Truque du Merle), A 647-267-268-271 (Castouet) et B 488 (Laftite)	partiellement intégré
145	Commune	CAUDROT	DUPUCH	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle B 486 (Laftite)	Non intégré
146	Commune	CAUDROT	FAUCOUANAU	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles A 526-527 (Gaujac), AB 556-553-112 (bourg)	Non intégré
147	Commune	CAUDROT	FAUCOUANAU SAGE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 233-234-235-236-237-1079-1081-1083-1085 (PARALOT)	Non intégré
148	Commune	CAUDROT	FERAL	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 475-476-477-478-482 (LAFFITE)	Non intégré
149	Commune	CAUDROT	MAVIE - GALISSAIRE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZB 122-163 (GRAVA)	Non intégré
150	Commune	CAUDROT	GARBAS	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZA 134 et 23 (bourg)	Non intégré
151	Commune	CAUDROT	GINELLI	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle B 534 (CALEBRET)	Non intégré
152	Commune	CAUDROT	GRELLIER	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 259 (PARALOT), B 374-375 (GAYON), B 372-64-65-66-67-68-69 (SARGOS)	Non intégré
153	Commune	CAUDROT	JOIRET	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 1052, 1046 (LOUSTALLET), ZA 2 (BORIES)	Non intégré
154	Commune	CAUDROT	KASTER	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles 479 et 480	parcelles non identifiées
155	Commune	CAUDROT	LACAZE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 393-399-395 (Gayon), A 61-62-63-621 (Branle) et A 346 (Mlneur Est)	Non intégré
156	Commune	CAUDROT	LACAZE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZB 3-149-18 (GRAVA)	Non intégré
157	Commune	CAUDROT	LEGAISE	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZB 62, 61, 63, 66	partiellement intégré
158	Commune	CAUDROT	MARTIN	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 1096 (SARGOS) et B 1093 (SARRANSON)	non intégré
159	Commune	CAUDROT	MOUSSAQUI	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles A 275-276-277 (CASTOURET)	Non intégré
160	Commune	CAUDROT	PIQUART	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AB 742 (BOURG)	Non intégré
161	Commune	CAUDROT	PIANES	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 319-320 (LAGUE), B 1-3-32 (SARGOS), AB 688-690-487 (BOURG), ZA 1 (BORIES)	partiellement intégré
162	Commune	CAUDROT	POULET	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 985-986 (GAYON)	non intégré
163	Commune	CAUDROT	POURRAT	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 230 (PARALOT) et A 529 (GAUJAC)	Non intégré
164	Commune	CAUDROT	RAGOT	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle ZB 9 (BOURG)	Non intégré
165	Commune	CAUDROT	SALAUN	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AB66	Non intégré
166	Commune	CAUDROT	TAUZIN	Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles B 959-922-858 (SARRANSON)	Intégré

167	Commune		CAUDROT		Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle 942		parcelle non identifiée
168	Commune		CAUDROT	THIBAUT	Constructibilité		Demande la constructibilité des parcelles B 943 et 877 (sargs)		non intégré
169	Commune		CAUDROT	TROCMET	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle B 1124 (LOUSTALLET)		non intégré
170	Commune		FLOUDES	VEUX	Constructibilité				
171	Commune			PAS D'OBSERVATIONS					
172	Commune		FONTET	BROUSTET	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZE 83 (MEYION)		partiellement intégré
173	Commune		FONTET	CARNELOS	Constructibilité		Demande la constructibilité des parcelles ZD 13-14 (PEYROT)		Non intégré
174	Commune		FONTET	DARNAUZAN	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZE 84 (LASSERRE)		Non intégré
175	Commune		FONTET	GOUDICHAU	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZH 96 (BONIN)		Non intégré
176	Commune		FONTET	LAGUENS	Constructibilité		Demande la constructibilité des parcelles ZD 44-45 (BOURG OUEST)		Non intégré
177	Commune		FONTET	LUSSAC	Constructibilité et changement de destination		Demande la constructibilité des parcelles ZE 32-147 (LASSERRE) et changement de destination du séchoir		partiellement intégré
178	Commune		FONTET	ZANTELLO	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZI 57 (BOIS MAIOU)		Non intégré
179	Commune		FONTET	GOUDICHAU	Constructibilité		Demande la constructibilité des parcelles ZI 65 et 67		non intégré
180	Commune		FONTET	MARCON	constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZE 141		non intégré
181	Commune		FONTET	LABORDE	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZM154		non intégré
182	Commune		FONTET	MARECHAL ROCHET	Constructibilité		demande de classement en zone constructible de la parcelle ZN 50		intégré
183	Commune		FONTET	MARCHAND	constructibilité		demande de classement en zone constructible de la parcelle ZK 74		intégré
184	Commune		FONTET	PAILLAUGUE	Constructibilité		demande de classement en zone constructible de la parcelle ZD 107		non intégré
185	Commune		FONTET	RAMEAU	Constructibilité		demande de classement en zone constructible de la parcelle ZM 8		intégré
186	Commune		FONTET	BROUSTET	Constructibilité		Demande de constructibilité sur la parcelle ZN 49		non intégré
187	Commune		FONTET	RIBERA	Demandes multiples		Demande la suppression de l'emplacement réservé situé sur la parcelle ZL 27, le classement en zone non constructible de la parcelle ZL 112 et le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle ZL 27		non intégré
188	CdC		FONTET	VILLARS	Constructibilité		Demande de constructibilité sur les parcelles ZN 116 et 117		non intégré
189	CdC		FONTET	BROUSTET	Constructibilité		Demande de classement en zone constructible ZN49		non intégré
190	Commune		FONTET	RIBERA	autre		Demande de classement en zone INCONSTRUCTIBLE ZL112 + REFUS de réserve foncière sur ZL27 (pour projet de parking)		non intégré
191	Commune		FONTET	VILLARS	Constructibilité		Demande le maintien des parcelles ZN 117 et ZN 116 en zone constructible		non intégré
192	Commune		FONTET	MARCON	Constructibilité		Demande le passage en zone constructible de la parcelle ZE 141		non intégré
193	Commune		FONTET	DARNAUZAN	Constructibilité		Passage en constructible de parcelle 148		non identifié
194	Commune		FONTET	GOUDICHAU	Constructibilité		passage en constructible de 2H au lieu-dit Bonnin		non identifié
195	Commune		FONTET	GOUDICHAU	Constructibilité		passage en constructible de la parcelle ZH 93		non intégré
196	Commune		FOSES ET BALEYSSAC	DELAS	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZE 104 (PHILBERTS)		Non intégré
197	Commune		FOSES ET BALEYSSAC	PAIGNAC	Arbre remarquable		Demande le classement d'un arbre remarquable sur la parcelle ZB 61		demande imprécise
198	Commune		FOSES ET BALEYSSAC	BOURON	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle ZD 102 (BOURGUIGNONNE)		Non intégré
199	CdC		FOSES ET BALEYSSAC	PAIGNAC	Redassement chemin rural		Demande le reclassement du CR n°1 dans la Picantine		Aucun objet
200	CdC		FOSES ET BALEYSSAC	BORTOU	Autre		Création d'une activité de camping ZE145		non intégré
201	CdC		FOSES ET BALEYSSAC	PAIGNAC	Autre		Reclassement d'un chemin rural permettant acces aux services publics (SDS, OM, ...)		aucun objet
202	CdC		GIRODE SUR DROPT	ROLLAND	Changement de destination		ZB84 +85		partiellement intégré
203	CdC		GIRODE SUR DROPT	CAZAUX	Constructibilité		Demande de classement en zone constructible AV12		non intégré
204	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	CAZAUX	Constructibilité		Demande de classement en zone constructible AV12		parcelle non identifiée
205	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	CAMPAAN	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle AE 12 (BEAUSECOUR OUEST)		Non intégré
206	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	CLAVIERE	Projet touristique		Demande d'un zonage touristique pour un projet hôtelier parcelle AI 16 (LABEQUE)		Intégré
207	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	DUCOURNEAU	Changement destination		Demande d'un changement de destination pour un bâtiment parcelle AV 62 (RUISSEAU FONTAINE)		intégré
208	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	DUCOURNEAU	Constructibilité		Demande la constructibilité des parcelles AV 62-63-70 (RUISSEAU FONTAINE)		partiellement intégré
209	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	BOUYER LEROUX	Zonage extraction granulat		Demande de terrains d'extraction		Intégré
210	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	BOS	Zonage agricole		Demande le classement agricole des parcelles AA 102 (LACOMBE) et AA 149-147 (BOUILLEROT) pour son exploitation viticole		Intégré
211	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	ROQUES	Constructibilité		Demande la constructibilité de la parcelle AV 8(FILLOTE)		Intégré
212	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	VILLARD	Emplacement réservé		Propose un emplacement réservé le long du ruisseau pour la commune		Intégré
213	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	PORCHAT	Constructibilité		Demande à ce que les parcelles AT 82-90-93 ne soient pas classées en activité économique (extension de l'entreprise Mau)		Intégré
213	Commune		GIRODE-SUR-DROPT	MOTHES	Constructibilité		Demande la constructibilité des parcelles AL 37-38-39 (RUE DU STADE)		Non intégré

214	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CHASTRES		Constructibilité	Demande la constructibilité sur des parcelles sans section cadastrale (AV 31 ?) et sur les parcelles AX29 et AX14	partiellement intégré
215	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	ARTIGUENAVE		Constructibilité	Demande la constructibilité sur la parcelle AV166	partiellement intégré
216	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	NOISETTE et PUTCRABEV		Constructibilité	demande à pouvoir créer des annexes en zone N	intégré
217	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BREDA		constructibilité	passage en constructible de la parcelle AX28 afin de réaliser des aménagements dans les bâtiments existants	non intégré
218	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	MORISSE		constructibilité	demande de constructibilité sur les parcelles AV14	non intégré
219	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BREDA		Constructibilité	demande la constructibilité sur la parcelle AI 30	non intégré
220	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CAZAUX		constructibilité	demande la constructibilité d'une parcelle non clairement identifiée	demande imprécise
221	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	AUDOUIN		Constructibilité	demande le maintien en zone constructible de la parcelle AK65	intégré
222	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BESSETTE		Constructibilité	demande le maintien en zone constructible de la parcelle AV90	partiellement intégré
223	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	LOISEAU		Constructibilité	demande la constructibilité sur la parcelle AC7	non intégré
224	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	NOISETTE		Constructibilité	demande à pouvoir créer des annexes en zone N	intégré
225	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CAZAUX		constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle AV12	non intégré
226	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BOLZAN		demandes diverses	extension d'une construction existante, construction d'une autre maison et d'un garage (AW37) et constructibilité et changement de destination (AW38)	partiellement intégré
227	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BOLZAN		Changement destination	changement de destination d'un garage pour en faire une habitation	sans objet
228	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	ROUX CHASSAGNE		Constructibilité	demande de constructibilité sur les parcelles AV44	non intégré
229	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CARDONNE		demandes diverses	installation verger et construction de maison d'habitation (pas de parcelle précisée)	demande imprécise
230	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CARBONNET		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles AI 175, 128, 129, 132	intégré
231	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	VILLARD		Constructibilité	demande la constructibilité immédiate de la parcelle AV 36	Non intégré
232	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CAPDEVILLE		Changement destination	demande à pouvoir aménager les dépendances de la maison située sur les parcelles AD53 et 54	partiellement intégré
233	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	CAZAUX		constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle AV12	non intégré
234	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	PEYSSARD		zone	demande à ce que la parcelle AT 29 soit classée en totalité en UB	intégré
235	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	VILLARD		Constructibilité	demande que la parcelle AM 52 soit classée en zone UB	non intégré
236	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	GARBY		Constructibilité	Demande le passage en zone constructible de la parcelle AC 3	non intégré
237	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BERGER		Constructibilité	Demande le passage en zone constructible des parcelles 49 et 50	non identifié
238	Commune	GRONDE-SUR-DROPT	BARRAUT		Constructibilité	Passage en constructible des parcelles AH 189 et AH 19	non intégré
239	Commune	HURE	MESCLIER		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZA 53-159 (BALDILLOT)	Non intégré
240	Commune	HURE	GOURGUES		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZI 63-66 (LALÉGRE)	Non intégré
241	Commune	HURE	GOURGUES		Changement destination	Demande d'un changement de destination pour les bâtiments parcelle ZI 55 (LALÉGRE) en habitation touristique ou permanente	intégré
242	Commune	HURE	FAUX		Construction annexe	Demande de construire un garage sur la parcelle ZB 19 (RIGOULENE)	intégré
243	Commune	HURE	DUBRANA		Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle ZA 232 (TUILERIE)	Non intégré
244	Commune	HURE	AUBERT		Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle ZD 15, 16 et 17 (LIBOURNE)	Non intégré
245	Commune	HURE	GALISSAIRE		Changement destination	demande de changement de destination sur d'anciennes procheres (ZH10)	Non intégré
246	CdC	HURE	MESCLIER		Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZA159 + ZA53	non intégré
247	Commune	LA REOLE	LABORDE		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AL 21-22-23-89-90-126-127-185 (RECLUSE) et suppression EBC	partiellement intégré
248	Commune	LA REOLE	AUBRY		Constructibilité	Demande la modification du zonage UE au PLU actuel de la parcelle AN 589 (AVENUE DU MARECHAL FOCH)	non intégré
249	Commune	LA REOLE	COUTAREAU		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AI 3-84-205-206 (BORI) et AI 2-3-9-163-164 (MIRAL QUESY) et ne souhaite pas conserver l'EBC au PLU actuel parcelle AI 9	partiellement intégré
250	Commune	LA REOLE	LACUBE		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AX 161-162-165 (CHEMIN DU ROY)	partiellement intégré
251	Commune	LA REOLE	ENAINI		Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AX 294 (CALLAN EST)	non intégré
252	Commune	LA REOLE	BAURY		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AX 146-145-140-317-319-321 (CALLAN EST) et AS 63	partiellement intégré
253	Commune	LA REOLE	LARRIBITE		Suppression servitude commerciale	Demande à ce que la servitude commerciale du PLU actuel soit supprimée parcelle AO 795	non intégré
254	Commune	LA REOLE	MAILLE		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AV 64-65-66-67 (FRIMONT QUESY) pour de l'habitat ou activité	non intégré
255	Commune	LA REOLE	MENIVIAL		Règles patrimoniales	Demande un assouplissement des règles patrimoniales, notamment sur l'espace non-bâti et non-visible depuis l'extérieur	sans objet
256	Commune	LA REOLE	MENIVIAL		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AN 510-508-506 (AVENUE CARNOT)	non intégré
257	Commune	LA REOLE	CHASTRES		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AB 88-87-86-85-202 (PILLEBART)	non intégré

258	Commune	LA REOLE	LABORDE		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AL 21-22-23-89-90-126-127-135 (RECLUSE) et suppression de l'EBC existant au PLU actuel	partiellement intégré
259	Commune	LA REOLE	HILAIRE		Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle AD 551 (SAINT AIGNAN SUD)	non intégré
260	Commune	LA REOLE	LA FLEUR		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AV 139-138-225 (JUNATS)	Non intégré
261	Commune	LA REOLE	MAILLE		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AV 249-524 (PAS DE L'ANE) demande la constructibilité des parcelles AV 159 160 166	Intégré
262	Commune	LA REOLE	MAILLE		Constructibilité		partiellement intégré
263	Commune	LA REOLE	FREZAL		Constructibilité	Demande la suppression du secteur d'attente de projet sur les parcelles AD 389 74	non intégré
264	Commune	LA REOLE	BAURY		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles AS 63	non intégré
265	CdC	LA REOLE	LABORDE		Constructibilité	Reclassement de l'ensemble des parcelles AI 89,90,21,22,23,126,127,135 en zone constructible Suppression d'un EBC	partiellement intégré
266	CdC	LA REOLE	BAURY		Constructibilité	Demande de classement en zone constructible AS 63, AX321 AX319 AX 317	partiellement intégré
267	CdC	LA REOLE	EIMAINI		Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZB33	parcelle non identifiée
268	CdC	LA REOLE	EIMAINI		Constructibilité	Demande de classement en zone constructible AX 294	non intégré
269	CdC	LA REOLE	LA FLEUR		Constructibilité	Demande de classement en zone constructible AV 139+138+225 situées en zone a risque technologique et naturels	non intégré
270	CdC	LA REOLE	BARBE		Autre	Création d'un pole canin AB019 +020	partiellement intégré
271	CdC	LA REOLE	COUTAREAU		Constructibilité	Passage/Maintien en zone constructible des parcelles AL 3, AL 84, AL 205, AI 2, AI 3, AI 163, AI 164 = Demande la suppression de l'EBC sur la parcelle AI 9 + passage en zone constructible	partiellement intégré
272	CdC	LA REOLE	NORMAND		Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZR 24, ZR 170	parcelle non identifiée
273	Commune	LAMOTHE-LANDERON	ROCHET		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZC 219 (JAU au PLU actuel)	parcelle non identifiée
274	Commune	LAMOTHE-LANDERON	LEIEUNE		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZH 31-142 (GRANGES SUD)	Non intégré
275	Commune	LAMOTHE-LANDERON	OUT		Zonage économique	Demande l'agrandissement de son zonage à la parcelle ZP 20-46 pour construire de nouveaux bâtiment pour l'activité	Intégré
276	Commune	LAMOTHE-LANDERON	BOGEY		Changement destination	Demande d'un changement de destination pour le séchoir parcelle ZH 57 (GRANGES NOR) en gîte	Intégré
277	Commune	LAMOTHE-LANDERON	BOUJET		Changement destination	Demande d'un changement de destination pour le séchoir parcelle ZI 76 (GRANGES) en habitation	Intégré
278	Commune	LAMOTHE-LANDERON	GOURGEON		Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle ZR 135 (GRAVES)	Intégré
279	Commune	LAMOTHE-LANDERON	NORMAND		Constructibilité	Demande la constructibilité des parcelles ZR 170 (GRAVES)	Non intégré
280	Commune	LAMOTHE-LANDERON	DUPUY		Changement destination	Demande d'un changement de destination pour le séchoir parcelle ZL 140 (BRIDOIRE OUEST) en habitation	Intégré
281	Commune	LAMOTHE-LANDERON	ANEIROS		Construction annexe	Demande de construire un garage sur la parcelle ZN 307	parcelle non identifiée
282	Commune	LAMOTHE-LANDERON	LEMOINE		Changement destination	demande de changement de destination (parcelle ZK 94)	Intégré
283	Commune	LAMOTHE-LANDERON	BALESTRI		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ?? 182 et 183	parcelle non identifiée
284	Commune	LAMOTHE-LANDERON	MOTHESS		Constructibilité	demande le maintien en zone constructible des parcelles ZE 27 et 30	Intégré
285	Commune	LAMOTHE-LANDERON	BEVIARD		Changement destination	demande d'un changement de destination sur un bâtiment agricole situé sur la parcelle ZN131	Intégré
286	Commune	LAMOTHE-LANDERON	DAMORAN		Constructibilité	demande à ce que les possibilités d'extension ou d'annexes en zone N soient plus importantes qu'au PLU actuel	Intégré
287	Commune	LAMOTHE-LANDERON	CHAMPENOIS		Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZC 182	partiellement intégré
288	Commune	LAMOTHE-LANDERON	TICHT		Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZL 127	Non intégré
289	Commune	LAMOTHE-LANDERON	CLAVIERE		Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle Z 84 et 88	parcelle non identifiée
290	Commune	LAMOTHE-LANDERON	MAILLE		Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZO 59	Non intégré
291	Commune	LAMOTHE-LANDERON	DANDIEU		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZP 2 et 3	Intégré
292	Commune	LAMOTHE-LANDERON	ESPINOSA		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZP 37	Non intégré
293	Commune	LAMOTHE-LANDERON	BEVIARD		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZP 11 et 61	Non intégré
294	Commune	LAMOTHE-LANDERON	PERAU		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZO 30 et 64	Non intégré
295	Commune	LAMOTHE-LANDERON	PERAU		Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZO 17	parcelle non identifiée
296	Commune	LAMOTHE-LANDERON	GAY		Changement destination	demande d'un changement de destination sur un séchoir à tabac (parcelle 13?)	parcelle non identifiée
297	Commune	LAMOTHE-LANDERON	LAPOIRE		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZO 39, 40, 42, 61 et ZP 5, 57,59,13	Non intégré
298	Commune	LAMOTHE-LANDERON	HAY et ?		autre demande	demande la modification du périmètre de 500m autour des monuments historiques	question traitée dans les PDA
299	Commune	LAMOTHE-LANDERON	BUTIGNON, PENISSON et DEPOURS		Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZO 90	Non intégré
300	Commune	LAMOTHE-LANDERON	RAFFARD		Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles ZN 1, 2, 3 et 142	Non intégré

301	Cdc	LAMOTHE-LANDERRON	CARRIERE / BOISSONNEAU	Changement de destination	Demande de changement de destination de deux bâtiments agricoles sur la parcelle ZH 77	partiellement intégré
302	Commune	LES ESSEINTES	CHIAPPA	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle 478p	parcelle non identifiée
303	Commune	LES ESSEINTES	ISSARD	Exploitation agricole	Signale son exploitation agricole dont le siège est à bagas (pas de parcelle précisée)	pas de demande précise
304	Commune	LES ESSEINTES	ISSARD	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle A 479 (PEYRIERE) et signale un chenil source de problèmes à côté	Non intégré
305	Commune	LES ESSEINTES	DESCOS	Constructibilité	Demande la constructibilité de la parcelle B 465 (CASTILLE)	Non intégré
306	Commune	LES ESSEINTES	BOUGES	Bâtiments agricoles	demande à pouvoir construire des bâtiments agricoles sur les parcelles A 396 et A 367	Intégré sous réserve de la justification agricole
307	Commune	LES ESSEINTES	GAUBE	Bâtiment agricole	Demande l'extension de son bâtiment agricole parcelle A 315 (BRUAND)	Intégré sous réserve de la justification agricole
308	Commune	LES ESSEINTES	GAUBE	Constructibilité	Demande à pouvoir construire une maison sur la parcelle A 414	parcelle non identifiée
309	Commune	LES ESSEINTES	LACAU	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles 253a, 255, 256, 257, pas de section précisée	parcelle non identifiée
310	Commune	LES ESSEINTES	LAZARE	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle B354	parcelle non identifiée
311	Commune	LES ESSEINTES	BOURGOGNE	Bâtiment agricole	demande à pouvoir construire un bâtiment agricole sur les parcelles B 480 et 482	Intégré sous réserve de la justification agricole
312	Commune	LES ESSEINTES	PHILIP DE LABORIE	Constructibilité	demande à pouvoir construire une piscine sur la parcelle 215 (pas de section précisée)	parcelle non identifiée
313	Commune	LES ESSEINTES	DARCOS	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles B 74, 75, 330, 331, 332, 461, 462, 292, 83, 81	Non intégré
314	Commune	LOUBENS	MAIRC ?	constructibilité	demande l'agrandissement de la zone Nh actuelle pour pouvoir construire des garages	parcelle non identifiée
315	Commune	LOUBENS	CHAVAUX	changement de destination	demande le maintien en zone UANC actuel pour pouvoir changer de destination les bâtiments sur les parcelles ZA 61 et 150	Intégré
316	Commune	LOUBENS	CHAVAUX	changement de destination	demande de changement de destination pour les bâtiments agricoles situés sur la parcelle ZE 55	intégré
317	Commune	LOUBENS	CHAVAUX	constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD7	non intégré
318	Commune	LOUBENS	MADAU et LATOUR	inconstructibilité	demande le maintien en zone N des parcelles ZB 29, 39 et 45	partiellement intégré
319	Commune	LOUBENS	RAOUL	changement de destination	demande de changement de destination sur un bâtiment non identifié	parcelle non identifiée
320	Commune	LOUBENS	LARREGLE	autre demande	demande à ce que le PLU inclue à planter des essences locales, protège les haies et évite le déboussement	intégré
321	Commune	LOUBENS	LOBEL	constructibilité	demande à pouvoir étendre l'habitation existante sur la parcelle ZE 83 et à pouvoir créer une nouvelle habitation sur la parcelle ZE 84	partiellement intégré
322	Commune	LOUBENS	DAHERON	constructibilité	demande à pouvoir créer des extensions et des annexes à une habitation existante (parcelle ZH 86)	Intégré
323	Commune	LOUBENS	CAZEAUX	constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZA 113	non intégré
324	Commune	LOUBENS	FAZEVBAT	Diversification agricole	projet de diversification agricole	Intégré
325	Commune	LOUBENS	HUGUET	constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZE 47	non intégré
326	Commune	LOUBENS	BERTRAND	constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZA 47	Intégré
327	Commune	LOUBENS	MERCIER	constructibilité	demande de classer en zone U les parcelles ZA 266 et ZA 277 et en zone 2AU, une partie de la ZA 227p	Intégré
328	Commune	LOUBENS	FAZEVBAT	Diversification agricole	projet de diversification agricole	Intégré
329	Commune	LOUBENS	PAILLLOU	demande multiple	demande à pouvoir construire un garage sur la parcelle ZA 304 et constructibilité d'une partie des parcelles 304 et 306	partiellement intégré
330	Commune	LOUBENS	LAMBEY	constructibilité	demande à pouvoir construire une piscine sur la parcelle ZH 51	Intégré
331	Cdc	LOUBENS	CASTAGNET	Zone économique spécifique	éction d'un STECAL pour l'entreprise Salvéo avec possibilité d'implanter des habitats légers de lois	Intégré
332	Commune	LOUPIAC DE LA REOLE	SARL JML Bâtiment	ICPE	informe que la parcelle ZA 56 est concernée par une ISDI (ICPE)	Intégré
333	Commune	LOUPIAC DE LA REOLE	ZANETTE	Changement de destination	demande de changement de destination pour 2 bâtiments (grange attenante et séchoir) situés sur la parcelle ZB 40	Intégré
334	Cdc	LOUPIAC DE LA REOLE	BERGAMASCO	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible. Pacelle imprécise ZK xxx + ZL xxx	parcelle non identifiée
335	Cdc	LOUPIAC DE LA REOLE	DAUVIN	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible des parcelles ZB 56 et ZB 57	non intégré
336	Commune	LOUPIAC DE LA REOLE	DAUVIN	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible des parcelles ZB 56 et ZB 57	non intégré
337	Commune	LOUPIAC DE LA REOLE	BERGAMASCO	Changement de destination	Changement de destination d'un séchoir à tabac sur la parcelle ZB 17	non intégré

388	Commune	NOAILLAC		Constructibilité			
389	Commune	NOAILLAC	GACHET	Constructibilité	demande de constructibilité pour la parcelle ZE 79 (ex ZE 17)		non intégré
390	Commune	NOAILLAC	LATIE	Constructibilité	demande de constructibilité pour la parcelle ZH 135		non intégré
391	Commune	NOAILLAC	NOMEN	Constructibilité	demande de constructibilité pour une partie de la parcelle ZE 69		non intégré
392	Commune	NOAILLAC	BOMBARD	Constructibilité	demande de constructibilité pour la parcelle ZB 135		non intégré
393	Commune	NOAILLAC	JEANSON	Constructibilité	demande de constructibilité pour la parcelle ZC 218		non intégré
394	Commune	NOAILLAC	LARDEAU	Changement de destination	demande de changement de destination pour deux bâtiments agricoles situés sur les parcelles ZA 40 et 100		intégré
395	CdC	NOAILLAC	REINER	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZC219 + ZC220		non intégré
396	CdC	NOAILLAC	GACHET	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZE79		non intégré
397	CdC	NOAILLAC	BOMBARD	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZB135		non intégré
398	CdC	NOAILLAC	GAVA	Changement de destination	Changement de destination d'un hangar agricole en maison d'habitation ZK116 et 118		intégré
399	Commune	NOAILLAC	LARBEAU	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible ZA01100		parcelle non identifiée
400	Commune	NOAILLAC	GACHET	Constructibilité	passage en constructible de la parcelle ZE 79		non intégré
401	Commune	NOAILLAC	ABDOUL RASSOUL	Zonage	demande la modification du zonage NI existant aujourd'hui au PLU pour pouvoir aménager le fond de jardin		partiellement intégré
402	Commune	NOAILLAC	CAVAILLOLE	constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZD34		non intégré
403	Commune	NOAILLAC	BERGAMASCO	Changement de destination	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle 30 (ZD7)		intégré
404	Commune	NOAILLAC	HETZEL-MAUGET	constructibilité	demande la constructibilité d'une partie de la parcelle AA 42		partiellement intégré
405	Commune	NOAILLAC	CATHALOT	demandes diverses	demande la possibilité de réaliser une extension à l'habitation existante avec un changement de destination sur les dépendances de la parcelle ZD 170 et 185 et de pouvoir réaliser un logement sur la parcelle ZD 23		partiellement intégré
406	Commune	NOAILLAC	BIBENS	Changement de destination	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur la parcelle ZD 22		intégré
407	Commune	NOAILLAC	PUTGABEY	Changement de destination	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur la parcelle ZA 73 et 168		intégré
408	Commune	NOAILLAC	FERRAND	Changement de destination	demande le changement de destination sur une dépendance agricole sur les parcelles ZA 144 et 145		intégré
409	Commune	NOAILLAC	TRESCA	Changement de destination	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle AB 31		intégré
410	Commune	NOAILLAC	VIGNOL	demandes diverses	demande le changement de destination pour des bâtiments situés sur les parcelles ZE 14, 53 et 54 et la constructibilité de toutes les parcelles lui appartenant incluant la parcelle ZE 52.		partiellement intégré
411	Commune	NOAILLAC	MARTIN	Changement de destination	demande le changement de destination des dépendances agricoles situées sur la parcelle ZB 10		intégré
412	Commune	NOAILLAC	LALOYE	Changement de destination	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle ZB 31 et 54		intégré
413	Commune	NOAILLAC	LEBOULANGER	Changement de destination	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle ZB 26		intégré
414	Commune	NOAILLAC	DA SILVA	constructibilité	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle ZB 26		intégré
415	Commune	NOAILLAC	ROQUEFEUIL	Changement de destination	demande de constructibilité des parcelles ZD 166 et 167		intégré
416	Commune	NOAILLAC	BEENTEIAC	constructibilité	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur les parcelles AA 58 et AC 2		intégré
417	Commune	NOAILLAC	SANKHU	Changement de destination	demande la constructibilité de la parcelle ZA 106		intégré
418	Commune	NOAILLAC	SINI	Changement de destination	demande le changement de destination sur les séchoirs à tabac situés sur la parcelle ZD 54		intégré
419	Commune	NOAILLAC	SEGUIN	commerce	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle ZA 134		non intégré
420	Commune	NOAILLAC	DE TAURIERS	Changement de destination	souhaite que l'ancienne auberge soit identifiée en commerce au PLU		sans objet
421	Commune	NOAILLAC	GOULIE	Changement de destination	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur la parcelle ZC 62		partiellement intégré
422	Commune	NOAILLAC	DECIJAVANNE	Changement de destination	demande le changement de destination sur un séchoir à tabac sur la parcelle ZA 14		intégré
423	Commune	NOAILLAC	DEBES BIGAUD	Changement de destination	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur la parcelle ZH 18		intégré

423	Commune	PONDAURAT		Changement de destination	demande le changement de destination sur les séchoirs à tabac situés sur la parcelle AB	Intégré
424	Commune	PONDAURAT	BOUIN	constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZB 44	non intégré
425	Commune	PONDAURAT	BROYART	Changement de destination	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur les parcelles ZD 100 et 139	Intégré
426	Commune	PONDAURAT	REV	demandes diverses	faire apparaître leur maison au cadastre, demande à pouvoir créer des annexes à l'habitation existante et s'inquiète d'être en zone A	Intégré
427	Commune	PONDAURAT	DECOUARD	Changement de destination	demande le changement de destination pour des bâtiments situés sur les parcelles ZE 25	Intégré
428	Commune	PONDAURAT	LALLEMANT	Changement de destination	demande le changement de destination sur les dépendances agricoles sur la parcelle ZD 142	Intégré
429	Commune	PONDAURAT	COPEL	activité oéono-touristique	demande à pouvoir créer un magasin de vente dans sa propriété et des logements saisonniers (parcelle ZC 60)	non intégré
430	Commune	PONDAURAT	PANCHOUT	Construction annexe	demande à pouvoir construire un garage séparé de l'habitation (parcelles ZF 15 et 17)	Intégré
431	CdC	PONDAURAT	MAVAN	Changement de destination	Absence de courrier // ZG11	parcelle non identifiée
432	Commune	PONDAURAT	PANCHOUT	Constructibilité	Demande le classement des parcelles ZF 15 et ZF 17 en zone permettant la construction d'une annexe de 37 m²	partiellement intégré
433	CdC	PURBARBAN	BELLEGRANTE	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible A818+820+556+553	non intégré
434	Commune	PURBARBAN	JAUTYARD	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle 08 403	non intégré
435	Commune	PURBARBAN	BELLEGRANTE	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle A 556, 818 et 820 afin que la maison démarrée puisse être achevée	Intégré
436	Commune	PURBARBAN	NOFFRAY	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles B 800 et 838	non intégré
437	Commune	PURBARBAN	MONNET	Constructibilité	demande la création d'une zone permettant la construction de gîtes ou de cabanes perchées sur les parcelles A 659 et 446	non intégré
438	Commune	PURBARBAN	LAFON	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles B 578, 579, 580 et 581	non intégré
439	Commune	PURBARBAN	DE LAS HERAS	inconstructibilité	demande la mise en place de zones tampons entre les habitations et les zones agricoles	Intégré dans la limite des possibilités offertes à un PLUi
440	CdC	PURBARBAN	LVS	Changement de destination	Séchoir A773 + séchoir A794+grange A794	Intégré
441	CdC	PURBARBAN	LAFFON	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible. Absence de numéro de parcelle	non intégré
442	Commune	ROQUEBRUNE	PAS D'OBSERVATIONS			
443	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	THOMAS	Constructibilité	Demande de passage en zone constructible des parcelles AN290 et AN 369	non intégré
444	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	DESAMERICO	Constructibilité	Demande de passage en zone constructible de la parcelle AN 257	non intégré
445	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	MADASCHI	Constructibilité	Maintien des parcelles AM 97, AM 99 et AM 261 en zone constructible	partiellement intégré
446	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	SONBIE	Constructibilité	Souhait de transformer une habitation existante en trois logements sur la parcelle AM 8	non intégré
447	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	TALLET	Changement de destination	changement de destination de deux séchoirs à tabac et d'une dépendance en habitations sur les parcelles AN 259, AN 264 et AN 267	Intégré
448	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	BIONDI	Changement de destination	Changement de destination d'un atelier sur la parcelle AK 197	Intégré
449	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	CHIARPA	Changement de destination	changement de destination d'un séchoir à tabac en habitation sur la parcelle AN 308	Intégré
450	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	CHEMARD	Changement de destination	changement de destination d'un séchoir à tabac en habitation sur la parcelle AN 179	Intégré
451	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	D'AGOSTINO	Changement de destination	changement de destination d'un séchoir à tabac en habitation sur la parcelle AH 53	partiellement intégré
452	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	ZANARDO	Changement de destination	changement de destination de bâtiments agricoles en habitation sur la parcelle AM 170	Intégré
453	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	NEGRO	Changement de destination	changement de destination d'un séchoir à tabacs en habitation sur la parcelle AM 327	Intégré
454	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	LECOURT	Autre	Demande le classement des parcelles AM 165 et AM 168 pour une possible évolution des bâtiments existants	non intégré
455	Commune	SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	DAGOSTINO	Changement de destination	Demande le changement de destination d'un bâtiment situé sur la parcelle AM 222	non intégré
456	Commune	SAINT LAURENT DU PLAN	BOUDEY	Constructibilité	Demande de passage en zone constructible de la parcelle B 402	partiellement intégré
457	CdC	SAINT LAURENT DU PLAN	BOUDEY	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible A402	parcelle non identifiée
458	CdC	SAINT LAURENT DU PLAN	BOUDEY	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible A402	parcelle non identifiée
459	Commune	SAINT LAURENT DU PLAN	POUJARDEU	Constructibilité	Demande de passage en zone constructible de la parcelle ZA 19	non intégré

460	Commune	SAINT MARTIN DE SESCAS		Constructibilité				
461	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	CAZENAVE	Constructibilité	Demande le passage en zone constructible de la parcelle OC 91		non intégré	
462	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	CHASTRES	Constructibilité	demande le passage en zone constructible des parcelles A899, AE 90 et B 241		non intégré	
463	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	BREME	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la parcelle ZA 134		non intégré	
464	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	DULAC	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la parcelle ZB 34		intégré	
465	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	LECOUVRE	Constructibilité	demande le passage en zone constructible des parcelles AN 61, AN 63, AN 64 et AN 65		non intégré	
466	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	DRION	Constructibilité	demande la possibilité de construire sur la parcelle AM 1 dans la cadre d'une activité		non intégré	
467	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	BORDIER	Constructibilité	demande le passage en zone constructible des parcelles AN 90 et AN 27		non intégré	
468	Commune	SAINT PIERRE D_AURILLAC	LARTIGET	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la parcelle L...J47		parcelle non identifiée	
469	CdC	SAINT PIERRE D'AURILLAC	GUINBERTEAU	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la partie nord de la parcelle AN 23		non intégré	
470	CdC	SAINT PIERRE D'AURILLAC	CHARRIER	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible AN95		non intégré	
471	Commune	SAINT SEVE	LARTIGUE	Constructibilité	Demande de classement en zone constructible AM47		non intégré	
472	Commune	SAINT SEVE	Pas de nom	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la parcelle A48 en vue de construire une maison individuelle		non intégré	
473	Commune	SAINT SEVE	SERVANT	Constructibilité	demande le passage en zone constructible des parcelles B 795, B 796 et B 792		non intégré	
474	Commune	SAINT SEVE	VINOT	Constructibilité	demande le passage en zone constructible la parcelle B 288		non intégré	
475	Commune	SAINT SEVE	CHAVAUUX	Constructibilité	demande le passage en zone constructible des parcelles A 259, A 93, A 92, A 56, A 57, A 285, A 292, A 255, A 288, A 289, A 259, A 92, et A 93		non intégré	
476	Commune	SAINT SEVE	DESAMERICK	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la parcelle AN 257		parcelle non identifiée	
477	Commune	SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	Pas de nom	Constructibilité	demande le passage en zone constructible des parcelle A 740, A 741, A 222, et A 415		non intégré	
478	Commune	SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	COUDERE-TURC	Changement de destination	demande de maintien d'une maison d'habitation et changement de destination d'une grange sur la parcelle ZI 10		parcelle non identifiée	
479	Commune	SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	CADIC	Changement de destination	Demande de changement de destination d'un séchoir sur la ZO 120		intégré	
480	Commune	SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	GALISSAIRE	Changement de destination	Demande de maintien d'une maison situé sur la parcelle ZK 162 en habitation		intégré	
481	Commune	SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	BELLOC	Changement de destination	Demande la possibilité de transformer un bâtiment en gîte (activité complémentaire à une exploitation agricole) sur la parcelle ZM 72		intégré	
482	Commune	SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	GRAEL	Changement de destination	Demande le changement de destination d'un séchoir à tabac sur la parcelle ZO 107		non intégré	
483	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	JEAN	demandes diverses	demande à ce que les terres agricoles soient protégées, que les vieilles maisons puissent être réhabilitées et que les habitants soient concertés sur les projets de construction sur leur commune		intégré	
484	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	JOANCHICOY	Constructibilité	demande à pouvoir créer des locaux à usage d'habitation dans un bâtiment existant et à aménager des espaces pour l'accueil et la vente à la ferme, une salle de dégustation et une cave, sur les parcelles ZH 183 et 195		partiellement intégré	
485	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	LAPORTE	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle ZA 58		non intégré	
486	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	DUFOUR	Changement de destination	Demande le classement en zone constructible des parcelles ZE 96 et ZH 167		non intégré	
487	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	DUFOUR	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination du bâtiment agricole situé sur la parcelle ZE 97		intégré	
488	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	JOANCHICOY	projet oeno-touristique	demande le classement en zone touristique (camping-cars) la parcelle ZH 102		Parcelle non identifiée	
489	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	JOANCHICOY	projet oeno-touristique	demande le classement en zone touristique (camping-cars) la parcelle ZH 182		non intégré	
490	Commune	SAINTÉ FOY LA LONGUE	CRAMPTON FLOOD	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination de la grange située sur la parcelle ZI 210		intégré	
491	CdC	SAINTÉ FOY LA LONGUE	CORRE	Projet touristique	créations de chalets et d'une salle de réception dans un chai (parcelle ZI 72, 80, 81,195, 226)		partiellement intégré	
492	CdC	SAINTÉ FOY LA LONGUE	JEAN	Autre	Retrait de ZE 62 / ZE 61 de la zone constructible, remarques sur les conflits d'usage du territoire, souhaite d'une politique de valorisation du territoire local notamment par le tourisme		partiellement intégré	
493	Commune	SAINT-EXUPERY	CHAVELAND	Autre	Retrait ZE 61 de la zone constructible, souhaite de préserver la ruralité et ses activités agricoles		partiellement intégré	
494	Commune	SAINT-EXUPERY	DUGHOU	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles C 523, 575, 568, 364 et la possibilité de construire un bâtiment agricole sur la parcelle C 505		partiellement intégré	
495	Commune	SAINT-EXUPERY	BOULLIAC	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles C 229 ou A 503 et 499		non intégré	
496	Commune	SAINT-EXUPERY	MARCHE	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles C 273 et 547		partiellement intégré	
497	Commune	SAINT-EXUPERY	LAISNE et ARMAND	Constructibilité	demande la constructibilité des parcelles C 603 et 604		partiellement intégré	
					demande la constructibilité de la parcelle C 546		partiellement intégré	

498	Commune	SAINT-EXUPERY	DUPUCH	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle B 27	non intégré
499	Commune	SAINT-EXUPERY	AUZOU	Constructibilité	demande la constructibilité de la parcelle C 605	partiellement intégré
500	Commune	SAINT-EXUPERY	GOURGUES	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination des dépendances agricoles sur une parcelle non identifiée	parcelle non identifiée
501	Commune	SAINT-EXUPERY	BOURET	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination du séchoir situé sur une parcelle non identifiée	parcelle non identifiée
502	Commune	SAINT-EXUPERY	FAZEMBAT	Changement de destination	demande le repérage pour changement de destination du séchoir situé sur une parcelle B 149 et la grange située sur la parcelle B 133	partiellement intégré
503	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	BERGEGERE	Constructibilité	Demande la possibilité de construire une maison sur la parcelle ZB 4	non intégré
504	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	BERGEGERE	Changement de destination	demande le changement de destination du bâti sur la parcelle ZC 70	non intégré
505	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	BERGEGERE	Changement de destination	demande le changement de destination du bâti sur la parcelle ZH 71	intégré
506	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	BERGEGERE	Changement de destination	demande le changement de destination du bâti sur la parcelle ZC 124	intégré
507	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	BERGEGERE	Changement de destination	demande le changement de destination du bâti sur la parcelle ZH 58	non intégré
508	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	BERGEGERE	Changement de destination	demande le changement de destination du bâti sur la parcelle ZE 135	intégré
509	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	LE MAOUR	Changement de destination	Demande le changement de destination de bâtiments en gîtes sur la parcelle ZE 92 et ZE 133	non intégré
510	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	FORCATO	Changement de destination	Demande le changement de destination d'un séchoir à tabas sur la parcelle ZB 9	intégré
511	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	DUTREC	Changement de destination	Demande le changement de destination d'un bâtiment agricole sur la parcelle ZB 20	non intégré
512	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	PIERRE	Rénovation	Rénovation d'une maison en zone agricole sur la parcelle ZE 6	intégré
513	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	GUICHENEY	Changement de destination	demande le changement de destination d'un bâtiment agricole sur la parcelle ZA 46	non intégré
514	Commune	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	GUICHENEY	Constructibilité	demande le passage en zone constructible de la parcelle ZA 119	partiellement intégré
515	Commune	SAVIGNAC	Nom illisible	Changement de destination	Demande l'identification d'un séchoir à tabac situé sur la parcelle A 779 pour un changement de destination	intégré
516	CDC	Territoire CDC	Sans nom	Autre	demande la possibilité d'implanter des annexes à l'habitation non attenantes en zone N	intégré

